

DELIBERATION N° 97/11-08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS/RECRUTEMENT D'UN AGENT SOUS CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE

*Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que les conditions d'utilisation de la Maison des Jeunes et de la Culture nécessitent un renforcement des effectifs chargés d'assurer la gestion du matériel et l'entretien des locaux.*

*Il propose de recruter un agent sous contrat emploi solidarité pour une période de un an renouvelable, à compter du 1er Décembre 1997.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- de donner son accord pour le recrutement d'un agent en contrat emploi solidarité pour une durée de un an renouvelable, à temps partiel pour une durée hebdomadaire de 20 heures, à compter du 1er Décembre 1997,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la D.D.T.E. ainsi que le contrat de travail,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1998.*